



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 99548

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessaire pérennité de la gynécologie médicale. En effet, certes, le Gouvernement a clairement su prendre les mesures indispensables pour assurer le rétablissement du diplôme de gynécologie médicale, un décret n° 2003-85 du 1er janvier 2003 résorbant une déplorable anomalie du passé, toutefois, malgré la remarquable volonté affichée par l'équipe gouvernementale pour faire renaître un secteur médical entier jadis voué à la disparition, il semblerait inéluctable d'intensifier encore l'effort du Gouvernement relativement à certains aspects sensibles de la question. En premier lieu, en matière de renouvellement des effectifs de gynécologues médicaux, il serait souhaitable d'augmenter sensiblement le nombre de postes d'internes en gynécologie médicale au regard du nombre restreint de postes actuellement ouverts. En deuxième lieu, il s'avérerait nécessaire de procéder à la nomination des enseignants susceptibles de dispenser leur savoir auprès des étudiants. En troisième et dernier lieu, il faudrait activer la mise en place des structures universitaires indispensables pour que soit prodigué cet enseignement. Aussi, il souhaiterait savoir si un effort est envisageable pour durablement assurer la nécessaire pérennité d'une gynécologie médicale de proximité et de qualité.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99548

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7232